Tapis antidérapant en caoutchouc à fines stries au mètre

Référence : I1480008

DESCRIPTION :

- Matière : 100% caoutchouc antidérapant
- Largeurs disponibles : 1 m ou 1,20 m
- Épaisseur : 3 mm
- Poids : 3,2 kg/m² (1m), 3,84 kg/m² (1,2m)
- Coloris : Noir
- Structure : Fines stries
- Prix au mètre linéaire

INFORMATION PRODUIT

Tapis caoutchouc anti-dérapant pour prévenir le risque de glissades

Sécurisez efficacement les accès de vos bâtiments avec notre tapis antidérapant en caoutchouc à fines stries. Spécialement conçu pour prévenir les risques de glissades, il garantit la **sécurité** de vos salariés et visiteurs tout en **protégeant durablement vos sols.**

Grâce à sa **souplesse** et sa faible épaisseur (3 mm), ce tapis s'installe aisément, même sous la plupart des portes. **Facile à découper**, il s'adapte parfaitement à toutes les configurations et permet une mise en place rapide et sur mesure.

Points forts :

- Surface antidérapante en fines stries pour prévenir efficacement les glissades
- Conforme à la réglementation Accessibilité Handicap
- Haute résistance à l'usure et à la déchirure
- Installation rapide et facile à découper selon vos besoins

- Impression toile sur la face intérieure pour fixation adhésive optimale

Caractéristiques techniques du tapis caoutchouc antidérapant :

- **Matière** : 100% caoutchouc antidérapant
- **Largeurs disponibles** : 1 m ou 1,20 m
- **Épaisseur** : 3 mm
- **Poids** : 3,2 kg/m² (tapis 1m), 3,84 kg/m² (tapis 1,2m)
- **Coloris** : Noir
- **Structure** : Fines stries
- **Conditionnement** : En rouleau, sans découpe. Jusqu'à 10 mètres linéaires maximum.
- **Pas de découpe**

Informations de commande :

- Ce tapis caoutchouc antidérapant est **vendu au mètre linéaire** : 1 exemplaire correspond à 1 mètre de longueur.
- Exemple : si vous commandez 3 exemplaires, vous recevrez un rouleau continu de 3 mètres sans découpe.
- La **longueur maximale par rouleau est de 10 mètres**. Pour une longueur supérieure, plusieurs rouleaux seront livrés.

Rappel réglementaire :

Selon la réglementation en vigueur, les tapis posés ou encastrés doivent être en matériaux durs et ne pas présenter de ressaut supérieur à 2 cm.

Optez pour une solution antidérapante fiable et conforme pour la sécurité optimale de vos espaces d’accueil et de passage.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. I1480008 Largeur - 1 m

Réf. I1480009 Largeur - 1,20 m